

Albert MULUMA Munanga G. Tizi, *Législation du travail et sécurité sociale en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan RDC, 2014, 232 p.

L'intérêt du livre du professeur Albert Muluma Munanga se situe, à notre avis, dans le fait qu'il traite d'un thème d'actualité incontestable : le travail humain. Il y a plus : les questions amplement abordées par le Doyen de la Faculté des sciences sociales, politiques et administratives de l'Université de Kinshasa le sont dans un contexte précis : la RD Congo. Ce grand pays au cœur de l'Afrique n'est pas seulement confronté au chômage massif des jeunes, mais aussi aux conditions de travail difficiles, à la limite inhumaines, auxquelles sont soumis ceux et celles qui ont *la chance* de se trouver un travail. Les injustices dans le domaine du travail sont telles qu'il n'est pas exagéré de parler de l'esclavage subi par le travailleur congolais bien abandonné à son propre sort.

Nous sommes dès lors heureux de constater que le préfacer du livre est bien le Ministre de l'*Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale* dont une des prérogatives est, nous semble-t-il, de veiller à ce que le travail soit réellement, comme l'écrit l'auteur, « une valeur sociale, car il anoblit l'homme et son environnement » (p. 23). Notre joie est d'autant plus grande que Monsieur Modeste Bahati Lukwebo situe, précisément, l'intérêt du livre dans son effort « de faire connaître aux différents responsables d'entreprises les différentes mesures applicables en matière de contrat du travail, de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, et en matière d'administration du travail, de litiges individuels et de conflits collectifs du travail » (p. 15).

N'oublions pas trop vite, cependant, que la seule connaissance des lois ne suffit pas. Le problème se situe souvent dans l'application de ces belles lois souvent foulées aux pieds par ceux qui sont censés les mettre en valeur et les faire respecter. L'auteur en est bien conscient. Comme l'indiquent ses hypothèses de travail. Et parmi ces hypothèses, nous en apprécions particulièrement la deuxième et la troisième qu'il nous semble utile de rappeler : « la transformation socio-économique de la RDC appelle de grandes réformes en matières de la législation du travail et de la sécurité sociale ; l'amélioration des conditions socio-économiques des travailleurs est le seul gage de la gestion des ressources humaines et, partant, de la performance des organismes, des entreprises et des services en RDC » (p. 18).

Ces deux hypothèses de travail et les deux premières se confirment à travers tout l'ouvrage distribué en *trois parties*. Subdivisée en deux chapitres, la *première partie* du livre traite de « questions générales liées au travail dans l'histoire de l'humanité ». Cette première partie, la plus brève des trois, « aborde également les questions liées aux définitions des concepts, aux caractéristiques et aux sources du droit de travail » (p. 23). La *deuxième partie* traite, en 8 chapitres, du droit de travail congolais. L'auteur y aborde successivement les questions liées au *contrat de travail* (pp. 63-86), au *salaire* (pp. 87-99), aux *conditions générales du travail* (pp. 101-112), à la *santé, la sécurité et le service médical de l'entre-*

prise (pp. 113-116), à l'administration du travail (pp. 119-133), à la formation et le perfectionnement professionnels (135-138), aux relations professionnelles et humaines » (pp. 139-181) et aux différends individuels et conflits collectifs du travail (pp. 183-197). La dernière partie de l'ouvrage est consacrée, quant à elle, à la *sécurité sociale* et tente de répondre à une question importante : « Y a-t-il un lien entre la sécurité sociale et la solidarité en Afrique, en général, et en RDC, en particulier ? ». La réponse à cette question se déploie en quatre chapitres dont le premier, traite de l'*historique, de définitions et de l'objet de la sécurité sociale* (pp. 201-229), le deuxième se concentre sur les *risques professionnels* (231-242), le troisième sur d'« autres prestations sociales » (242-255) tandis que le dernier traite de *considérations générales du système de sécurité sociale en RDC* (257-265).

De ces trois parties du livre, la deuxième a davantage retenu notre attention, à travers son chapitre sur *le logement et la ration alimentaire*. Nous pensons que c'est à travers ce secteur de logement et de ration alimentaire que devrait se matérialiser le plus la fameuse *croissance économique* tant vantée par les autorités du pays. Nous apprécions le fait que l'auteur ait repris l'article 138 du Code du travail stipulant que « dans le cas où le travailleur permanent, engagé en dehors

du lieu d'emploi, ne peut se procurer par ses propres moyens un logement décent pour lui et sa famille, l'employeur a l'obligation de le lui fournir » (p. 109). L'on peut raisonnablement se poser la question sur les vraies raisons du refus de beaucoup d'employeurs à respecter cet article et beaucoup d'autres encore relatifs à la valeur du travail et à la dignité du travailleur.

Néanmoins, nous avons noté un certain amateurisme dans la mise en page du livre. Les chapitres sont d'une longueur inégale (certains ont seulement quatre pages pendant que d'autres en comptent une vingtaine). Autant de négligences qui auraient pu être évitées. Cela ne diminue en rien la valeur intrinsèque du livre.

Nous recommandons le livre du professeur Albert Muluma aux travailleurs et aux employeurs tant il est vrai que la connaissance des lois concernant le travail est une étape nécessaire dans la promotion de la dignité du travailleur. Nous souhaitons que sa lecture suscite un vrai débat et une prise de conscience collective sur les conditions du travail et du travailleur en RD Congo.

Ghislain
TSHIKENDWA
Matadi, S.J.